Proteste



Décembre 2015

Vers de nouvelles fraternités



Revue trimestrielle d'information et de réflexion de la Fédération de l'Entraide Protestante

Regard

Lutter contre le gaspillage alimentaire: une démarche avant tout personnelle

Europe

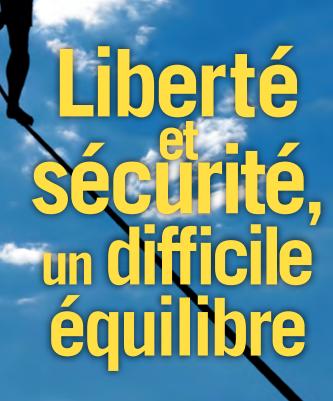
Mediterranean Hope: assurer le transfert sécurisé et l'accueil de personnes vulnérables

Medico Social

Quelle place pour les familles dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap?

Vie de la Fédération

Partager la joie de Noël



Prot**es**te

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE: UNE DÉMARCHE AVANT TOUT PERSONNELLE GAËTAN LASSALE

MEDITERRANEAN HOPE; ASSURER LE TRANSFERT SECURISE ET L'ACCUEIL DE PERSONNES **VULNÉRABLES**

MASSIMO GNONE

MEDICO-SOCIAL 6 QUELLE PLACE POUR LES FAMILLES
DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP?

APPRENTISSAGE SOUFFRANCE DES PERSONNELS EN STRUCTURE D'ENSEIGNEMENT **EDITH TARTAR GODDET**

GRAIN DE SEL LE SABBAT A ÉTÉ FAIT POUR L'HOMME, NON L'HOMME POUR LE SABBAT... KATIF BADIF

DOSSIER : LIBERTÉ ET SÉCURITÉ, UN DIFFICILE ÉQUILIBRE

DES MOTS POUR COMPRENDRE BRICE DEYMIÉ, NADINE DAVOUS, DIDIER SICARD, KATIE BADIE

SÉCURITÉ ET LIBERTÉ, DES NOTIONS RELATIVES MOUSTAPHA FALL

FAUT-IL ENFERMER LES DÉLIN-BRICE DEYMIÉ

SE RÉINVENTER POUR LAISSER PLACE À L'AUTONOMIE ANNE COCHEREAU

ACTIVITÉS DE JEUNESSE: ENTRE RISQUE ZÉRO ET PÉDAGOGIE DU RISQUE ADRIEN CHABOCHE

CONCILIER DÉPENDANCE ET EXIGENCE D'AUTONOMIE PATRICIA ARNAL

RISQUER UNE SYNTHÈSE.... JEAN FONTANIEU

VIE DE LA FÉDÉRATION **ALLIANCE DES EHPAD PROTESTANTS** 18

VIE DE LA FÉDÉRATION PARTAGER LA JOIE DE NOËL

VIE DE LA FÉDÉRATION ÉCHOS DES ASSOCIATIONS

vie de la fédération VIE D'UNE RÉGION

PORTRAIT PAUL HEGE: LE DÉVELOPPEMENT DURABLE **AVEC ET POUR LES PERSONNES** PAULINE SIMON

www.fep.asso.fr 47 rue de Clichy - 75311 Paris Cedex 09 Tél. 01 48 74 50 11 - Fax 01 48 74 04 52 CCP 23 329 27 W Paris

Directeur de la publication : Jean-Michel Hitter Directeur de la rédaction : Jean Fontanieu Rédacteur en chef : Pauline Simon

Membres du comité de rédaction : Katie Badie, Nadine Davous, Guylène Dubois, Chantal Deschamps, Pierre-Louis Duméril, Brice Deymié, Isabelle Grellier, André Pownall, Didier Sicard, Édith Tartar Goddet Relecture : Isabelle Avignon, Guylène Dubois Maquette : Aggelos PACA - www.aggelos.fr Imprimeur : Marnat - Prix au numéro : 9,5 euros Crédit photos/illustrations : © DR, © Fotolia.com, ©Eurodiaconia, ©Fondation John BOST, ©Fondation de l'Armée du Salut

Reproduction autorisée sous réserve d'un accord formel de la Fédération

ditorial

Jean Fontanieu Secrétaire général

0000



Fraternité, liberté, égalité...

Des trois devises de la République, la liberté est probablement celle qui fait le plus consensus: nous n'entendons pas transiger sur cette valeur fondamentale, et restons sourcilleux dès qu'un fragment de liberté, ou du moins un symbole de cette liberté, nous semble menacé.

Pour l'égalité, la compréhension mutuelle est déjà plus fragile, tant cette égalité est malmenée par les diverses revendications catégorielles qui interrogent fondamentalement le concept d'égalité: qu'est-ce qui est égal à quoi ? Égalité devant la loi ? Mais alors pourquoi, certains n'ont rien, même pas le strict minimum, et d'autres ont tout ? Et d'ailleurs, si l'égalité en droit est proclamée (et pas appliquée) pourquoi l'égalité des devoirs n'est-elle pas mise en œuvre?

Quant à la fraternité, c'est là que le bât blesse: reléguée au dernier rang des valeurs, elle sonne comme quelque peu désuète aux oreilles de nos concitoyens. Héritée d'un regard philosophique aux accents d'idéaux, elle a pris de plein fouet les mutations sociales comme les transformations politiques ; à mesure que s'ouvraient les frontières, l'étranger est devenu moins fraternel que notre voisin, parce qu'il n'a pas la même langue, la même culture, le même regard sur le monde et cette peur a renvoyé la fraternité dans un monde idéal, de plus en plus éloigné de notre vécu.

Et pourtant... pourtant cette haute valeur doit être d'urgence réhabilitée, réaffirmée comme une urgence collective, un chantier à prendre à bras-le-corps pour nous permettre de dépasser nos replis délétères ; la fraternité nous aidera à prendre moins peur par-ce que l'autre sera vu comme un frère, et pas comme une menace, elle nous aidera à mieux partager parce que nous aurons compris que ce que nous possédons ne nous appartient pas vraiment, elle nous inspirera dans nos dialogues avec l'étranger, parce que nous comprendrons qu'il ne l'est pas vraiment étranger, mais qu'il est la face de Dieu dans lequel nous contemplons notre propre nature.

La fraternité peut certainement nous aider à combattre la folie aveugle des hommes plongés dans leurs certitudes haineuses, elle nous aidera à tendre l'oreille pour comprendre la langue difficile du désespoir et de l'exclusion ; elle nous aidera à affirmer que la mort donnée ne peut être une solution aux déséquilibres du monde.

Puissions-nous être capables de tendre la main, d'apprendre ce simple geste à nos enfants, sous peine d'assister, impuissants, au déferlement de la violence et de la mort.

LA FÉDÉRATION DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE,

visage de la diaconie protestante, est une association reconnue d'utilité publique depuis 1990. Elle regroupe 360 associations et fondations, soit 850 établissements et services dans les secteurs social, médico-social et sanitaire. Un réseau qui représente près de 28 000 collaborateurs, salariés et bénévoles, actifs dans de multiples domaines (accès aux soins, au logement, à un emploi, accueil et accompagnement des personnes, insertion, etc.)



Des mots pour compre

NEGLIGENCE



C'est l'attitude de celui qui laisse choir, qui renonce par fatigue ou découragement. Négliger, c'est porter moins d'intérêt que nécessaire à une chose. Ce qui compte le plus, c'est donc le commencement, l'acte fondateur et non son aboutissement jugé inatteignable par paresse ou lassitude. Tout se passe comme si marquer le territoire comptait plus que de le construire. La dialectique des choses et leur perception échappent au négligent qui ne voit que des points là où sont dessinées des lignes. Dans un monde complexe qui échappe souvent à l'entendement humain, c'est en quelque sorte la négation de la mise en relation. La négligence, c'est l'essoufflement du désir de bien faire dans une course éperdue à la nouveauté. C'est toute la validité de l'action qui est en jeu et son étalement dans le temps et même sa survie. A vouloir se sauver on se perd par imprudence et l'on invoque le destin ou la fatalité. Car la négligence est aussi à rapprocher de la dilution de la responsabilité et, dans le même esprit, du manque de reconnaissance de la valeur de l'initiative et de l'action individuelle. Et si l'antonyme de négligence était confiance?



DISCERNEMENT



Médecin des hôpitaux, présidente de l'Espace de réflexion éthique du CHIPSG Il y a dans le mot « discernement » quelque chose de l'ordre de l'inconnu, du flou, de l'incertain, du tâtonnement, de l'invisible, du manque de netteté... de l'ordre d'une in-quiétude éthique... et en même temps la nécessité impérative de séparer, distinguer, trancher, décider... Quelle responsabilité! Comment discerner un réel danger (identifié comme tel) d'une simple peur, appréhension, préjugé même...

si ce n'est en connaissant, en cernant au mieux les multiples paramètres d'une situation, cherchant à anticiper ses risques, mais aussi ses bénéfices? Comment distinguer ce qui est une peur « pour » l'autre, d'une peur « de » l'autre, autrement dit la liberté de qui protège-t-on au nom de la sécurité? Le discernement est ainsi le résultat d'une chaîne de questions-réponses: analyser, apprécier, réfléchir, discuter... mettre des mots, de la parole, pour en fin de compte faire un choix « juste » et responsable. ■

PRECAUTION, PREVENTION



d'Ethique

Comme si les deux termes allaient de soi! l'avance avec précaution, je préviens donc l'aléa qui peut me faire tomber ! Il existe même un principe, celui de précaution qui nous fait rentrer dans l'avenir en prévenant l'apocalypse... En oubliant simplement que la prévention s'adresse à la complexité des comportements et pas à l'action elle-même. Prévenir l'addiction à l'alcool, au tabac, aux médicaments, aux jeux vidéo, suppose une approche empathique, respectueuse, fraternelle, pas le recours au principe de précaution totalement inadapté. Agiter ce principe comme prévention suppose une sorte de bouclier protecteur mis en travers d'un risque. Alors que la prévention plus modeste analyse les différents facteurs qui concourent à la survenue d'un danger pour mettre en place des stratégies d'évitement. La précaution est à la prévention ce que l'incantation est à

la prudence de l'action.



CONFIANCE

Et si c'était une ressource fondamentale pour pouvoir concilier au mieux sécurité et liberté ? Faire confiance à quelqu'un, c'est croire que celui-ci respectera sa parole et qu'il pourra répondre à certaines de nos attentes ; c'est donc être prêt à s'appuyer sur lui pour mieux tenir debout. La confiance que le tout-petit place en ses parents lui donne la sécurité nécessaire pour grandir; et réciproquement, la confiance qu'on lui fait - dans la prise en compte de ses limites - lui permet d'avoir confiance en lui-même et de développer ses potentialités. Le miracle de la confiance, c'est qu'elle incite la personne à qui je fais confiance à donner le meilleur d'elle-même pour être à la hauteur de l'attente que je place en elle ; elle peut même lui permettre de découvrir en elle des ressources qu'elle ne soupçonnait pas! Certes, cela ne fonctionne pas toujours; la confiance que je place en elle n'efface pas sa vulnérabilité, elle ne le rend pas tout-puissant. Par ailleurs, il arrive malheureusement que mon interlocuteur abuse de ma confiance pour me tromper. Il y faut donc du discernement. Mais globalement, c'est un cercle éminemment vertueux qui opère là, alors qu'au contraire la méfiance entraîne la peur et la maladresse. « Ta foi t'a sauvé », dit souvent Jésus à ceux qui sont quéris à son contact ; non pas « je t'ai guéri », mais ta foi – ta confiance, puisque les deux termes ont la même racine - t'a permis de guérir. Faire confiance à ceux qui nous sont confiés, en leur laissant le plus possible de liberté, ce n'est pas mettre en jeu leur sécurité, c'est leur permettre de devenir davantage acteurs de leur sécurité.

Isabelle Grellier Professeur en théologie pratique, Faculté de Strasbourg

RESPONSABILITE

De respondere en répondre...

La responsabilité est au cœur de la liberté humaine. Assumer ses actions, engager ses actes derrière ses paroles font de chaque être humain un être responsable. Réduire la responsabilité à son aspect légal lui fait perdre de sa grandeur. «Ce n'est pas moi, c'est l'autre», «je n'y suis pour rien», « ce n'est pas de ma responsabilité», « il est irresponsable » sont les termes communément employés dans la vie courante. « Je

ne suis pas responsable de la misère du monde, des afflux migratoires, de la montée du Front National... » mais ne suis-je pas responsable de mon indifférence vis-àvis des plus démunis, de mon sentiment égoïste de citoyen protégé par ma naissance, de ma complaisance à des discours d'exclusion...? Tout de même, il faut un peu d'ordre. La responsabilité commence par le sentiment d'appartenance à une communauté humaine responsable collectivement et individuellement. Elle est appel plutôt que fuite, conscience de notre devoir vis-à-vis de l'autre plutôt que peur de sa mise en cause. Elle est la dignité suprême de l'homme.



PROTECTION OU PROTEGER?

Protection civile, protection sociale, protection de la jeunesse, protection de la vie privée... parfois la « protection » semble devenir le nom d'un ensemble de mesures et de règlements auxquels il faut se conformer. Mais observer les clauses d'un code de protection peut devenir une manière de se protéger contre des poursuites judiciaires ou de se mettre à l'abri des sanctions. Mais la protection est censée protéger des personnes (ou des biens). Et encore ceux qui sont, d'une manière ou d'une autre, fragiles ou en danger. Les mesures de protection ne sont

pas prioritairement pour les institutions, les collectivités et les puissants, mais pour protéger l'intégrité, défendre les intérêts et favoriser le développement des plus vulnérables et des moins forts de la société. La question se pose alors, qui protégeons-nous? Ensuite, les protégeons-nous vraiment - collectivement, individuellement ? Quel est le résultat de la mise en application des règles de la protection? La loi défend-elle réellement les droits et favorise-t-elle dans les faits l'épanouissement de ceux que nous cherchons à protéger?



la FPF

Sécurité et liberté, des notions relatives

Si les notions de liberté et sécurité sont souvent opposées l'une à l'autre, elles semblent davantage se répondre au point de paraître interdépendantes. Décryptage sur ces deux notions relatives et complexes.

Moustapha Fall Philosophe et doctorant en socio-démographie

a liberté est une notion polysémique qui va de la simple faculté de faire un choix jusqu'à ce qu'il nous soit permis de faire ou de ne pas faire par la société. On parle dans ce cas de « liberté positive » et de « liberté négative ». La sécurité est apparue comme une notion très relative dans le temps et dans l'espace. Elle est une chose vers laquelle on ne fait que tendre (de même que la liberté d'ailleurs). Nous caractérisons donc la sécurité comme une situation sur laquelle on débouche lorsqu'un certain nombre de dispositions ont été prises, en vue de protéger des intérêts particuliers (de s'exprimer, de se déplacer, de s'associer, de jouir de sa vie privée et de sa propriété...) de les mettre à l'abri de tout danger. On parle alors d'une situation sécurisée, il s'agit là d'un processus, on met quelqu'un, quelque chose, en sécurité ; on accède au statut de « sécurisé ».



«Sacrifier certaines libertés pour des raisons de sécurité »

Généralement, on sécurise les intérêts vitaux: soit directement la vie, soit indirectement ce qui la

« Parfois la sécurité est une nécessité, là où la liberté est un luxe »

permet, ce qui en est garant, ce qui la maintient, ce qui la fait perdurer. Parfois la sécurité est une nécessité, là où la liberté est un luxe. En effet, une situation où les intérêts vitaux sont menacés implique que la liberté est simultanément menacée. La réciproque n'est pas toujours vraie: il n'est pas rare qu'un être privé de liberté puisse dans une certaine mesure continuer à être, à vivre. Dans de nombreux cas la privation de liberté ne porte certes que partiellement préjudice aux intérêts vitaux. A cet instant et en matière de politique, on envisage aisément que l'on puisse donc éventuellement sacrifier certaines libertés pour des raisons de sécurité. On « sacrifie de la liberté » à la sécurité. On peut aussi sacrifier quelques libertés pour « la » sécurité et/ou « sa » sécurité si elle en dépend d'une certaine manière. Etre libre de manière effective implique la sécurité de la liberté: la liberté doit donc être en sécurité. La sécurité doit être

suffisante pour que des décisions délibérées soient éventuellement prises.

« Être libre c'est obéir à une loi juste »

A l'inverse aucun minimum de liberté n'est requis pour atteindre un certain niveau de sécurité. L'histoire de la pensée humaine prétend en somme qu'être libre c'est obéir à une loi juste, en cela qu'elle est bénéfique au bienêtre de l'être humain. Le rôle de garant des intérêts vitaux a été concédé à l'Etat par les citoyens. Il revient donc à l'Etat de décider de ce qui est juste ou non, de ce qui préserve ou non la sécurité des citoyens. Lors donc d'une situation exceptionnelle, la liberté en tant que bien commun que l'Etat doit garantir, peut se voir reléguée loin derrière la sécurité, et selon le développement ci-dessus autour du concept d'implication nécessaire, cela est juste. Il est donc juste que la sécurité passe avant la liberté. « La soumission aux lois que l'on s'est prescrites est une liberté » dit Jean-Jacques Rousseau. Autrement dit si être libre, c'est jouir de droits garantis par une loi que l'on a contribué à établir (donc être autonome), alors le respect de la « loi » pourrait bien être non seulement compatible avec la liberté, mais une de ses conditions de possibilité. En choisissant de vivre sous l'égide de l'Etat, le citoyen décide librement de sacrifier certaines de ses libertés personnelles au profit de la sécurité collective.

Faut-il enfermer les délinquants?

Si la prison reste souvent la réponse formulée par l'Etat aux personnes ayant enfreint la loi, l'enfermement a souvent des effets néfastes sur la probabilité de récidive, nous invitant à nous interroger sur la pertinence de cette seule réponse.

a prison est née au XVIIIème siècle quand la philosophie des Lumières s'est interrogée sur la pertinence de peines qui étaient alors totalement disproportionnées avec l'acte commis. A partir de cette époque, le temps de la prison devient une véritable peine à côté d'autres peines plus lourdes, comme la peine de mort, qui n'avaient pas disparu. La peine de prison, c'est donc l'introduction de la notion de pénitence dans le système pénal. Les murs des prisons serviront à protéger la société mais aussi à faire réfléchir la personne avec l'espoir qu'elle puisse changer et revenir de ses mauvais penchants. Aujourd'hui, le discours s'est légèrement laïcisé mais, au fond, rien n'a vraiment changé dans les objectifs que la société assigne à la prison. Avec l'abolition de la peine de mort et la timidité de l'utilisation des peines alternatives, la prison reste la principale réponse pénale au crime et au délit.

Une solution souvent pire que le mal lui-même

La seconde partie du XXème siècle est caractérisée par un accroissement du nombre des personnes détenues. Ils étaient 20 000 en 1955. Ils sont 58 000 cinquante ans plus tard. En proportion de la population française, c'est plus qu'un doublement du taux

d'incarcération⁽¹⁾. Les études montrent que le passage en prison a souvent des effets néfastes sur la probabilité de récidive. Didier Fassin⁽²⁾ fait remarquer que les personnes placées en détention commettent plus souvent de nouvelles infractions que celles laissées libres à l'audience.

« Les personnes placées en détention commettent plus souvent de nouvelles infractions que celles laissées libres à l'audience »

Le pourcentage de détenus qui sont en prison pour crimes graves diminue et donc l'augmentation constante du nombre de personnes écrouées est due à une augmentation des petites peines que l'on sait très destructrices et coûteuses socialement.

Pourquoi alors continue-t-on à enfermer ? Parce que, d'une part, la société a l'illusion de se sentir protégée contre le mal par les murs des prisons et, d'autre part, parce que l'on estime nécessaire la punition du coupable et si possible que cette punition soit une véritable souffrance pour celui qui la subit. Toutes les peines alternatives sont jugées trop douces.



Le coût financier de la prison est énorme (entre 80 et 150€ par jour et par personne). De nombreuses études montrent son inefficacité pour les petites peines inférieures à un an et pourtant

Brice Deymié
Pasteur, aumônier national
protestant des prisons

Osons un débat national

l'on continue à enfermer.

En prison, la pénitence n'a pas lieu parce qu'entrer en soi-même pour s'introspecter nécessite des conditions qui sont rarement réunies. En prison règne le plus souvent la loi de la jungle qui détruit le faible et valorise les plus vils comportements humains et ce, même si le personnel essaye tant bien que mal de garantir la sécurité de chacun. On peut facilement comprendre que la société cherche la sécurité maximum de ses membres mais il est dangereux et coupable de faire croire à une solution qui est souvent pire que le mal lui-même. Osons un débat national qui interroge à la fois le besoin de punir et aussi le moyen de punir autrement.

(1) Dans son livre: L'ombre du monde, Didier Fassin fait remarquer qu'en 1955, le taux d'incarcération était de 46 pour 100 000, en 2005 de 96 pour 100 000 et aujourd'hui de 101.
(2) Didier Fassin, L'ombre du monde, Paris, Seuil, 2015.
(3) Selon l'étude d'Annie Kensey (statisticienne à l'Administration pénitentiaire), les personnes en prison pour homicides ont diminué de 10,6% à 6,9% de la population pénale entre 2001 et 2010.

Se réinventer pour laisser place à l'autonomie

L'EHPAD du Châtelet, situé dans les Hauts-de-Seine, porte depuis longtemps un projet de vie pour les personnes accueillies qui vise à préserver la sécurité et la dignité de chaque résident jusqu'à la fin de sa vie. En 2009, une Unité de Vie Protégée a été créée pour assurer l'accueil et l'accompagnement des personnes présentant des troubles du comportement dont l'intensité ne leur permet pas de résider dans l'EHPAD, tout en conservant la possibilité pour les résidents d'aller et venir librement.

Anne Cochereau Psychologue spécialisée en gérontologie à l'EHPAD « Le Châtelet »

'état de santé mentale s'aggravant souvent avec l'âge ou le grand âge, est apparue la nécessité de créer un service entièrement consacré aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée et présentant des troubles du comportement: apathie, agitation, désinhibition, fugues, troubles du sommeil... Pour les accueillir et les accompagner, le conseil d'administration a envisagé en 2009 la construction d'une Unité de Vie Protégée (UVP) « Le Figuier » composé de deux unités à l'architecture soignante. Après trois années de projets, de travaux et de préparation, I'UVP a ouvert ses portes à 22 résidents en 2012. Dans le prolongement du projet de vie de l'EHPAD du Châtelet, le respect des rythmes de chacun et l'individualisation de la prise en charge prévaut sur l'organisation classique de la journée hospitalière. Afin de conserver une atmosphère chaleureuse, l'UVP n'accueille pas de personnes présentant des troubles du comportement dangereux pour euxmêmes ou pour autrui.

Une architecture pensée pour allier liberté et sécurité

L'architecture du bâtiment permet le respect de la personne accueillie et de son handicap. L'architecture a été pensée pour être facilitante et ainsi diminuer

« L'établissement respecte des normes nécessaires pour assurer la sécurité des personnes accueillies tout en recherchant à leur laisser, au maximum, un libre choix. »

certains troubles du comportement grâce notamment à la disposition des chambres autour du lieu de vie où sont pris les repas et réalisées les activités au quotidien. Un circuit de déambulation libre donne accès sur un jardin central. Ce circuit permet d'éviter l'impression de « tourner en rond » tout en condamnant les possibilités de sortie non sécurisée. Dans cet espace de libres allées et venues, a été aménagée une « Galerie » décorée de dessins et de photos retraçant des activités réalisées. L'UVP s'est construite autour du principe

du « comme à la maison » tout en garantissant aux personnes accueillies un environnement familier, contenant et sécurisé. Ce principe engage le personnel soignant à travailler à partir des rythmes et des habitudes de vie des résidents, comme lors du temps du petit-déjeuner qui peut être pris en robe de chambre selon le désir du résident (ou après avoir été aidé à s'habiller pour les résidents accueillis).

Un premier bilan positif

L'accueil des résidents au sein de I'UVP s'est fait progressivement afin de permettre aux équipes de s'approprier les lieux et de se familiariser aux spécificités de l'accompagnement individualisé. A ce jour, le bilan est positif. Les résidents, les familles et les salariés ont su trouver leur place et cohabiter en harmonie. L'accompagnement des personnes ayant une maladie d'Alzheimer exige de se réinventer et de se laisser surprendre. Certains aspects restent à repenser tel que l'emploi du téléphone dans les chambres. L'UVP respecte des normes nécessaires pour assurer la sécurité des personnes accueillies tout en recherchant à leur laisser au maximum un libre choix et leur propre prise de décision. A ce jour, notre objectif est d'augmenter les propositions de sorties en extérieur et de développer des activités autour des gestes de la vie quotidienne. Pour ce faire, l'ensemble du personnel est mobilisé.



Témoignage

Activités de jeunesse: entre risque zéro et pédagogie du risque

Lorsque je discute avec des collègues d'autres pays, une remarque revient régulièrement: « comment faites-vous en France avec toutes ces règles, ça doit être très compliqué? » Il faut dire que dans le domaine de la réglementation des activités de jeunesse, la France fait figure de champion (ou de mauvais élève, c'est selon). Héritage d'une histoire complexe, l'éducation et la protection de l'enfance sont chez nous des domaines largement confiés à l'Etat.



Adrien Chaboche, Secrétaire général des Eclaireuses et Eclaireurs Unionistes de France

'agissant des activités de jeunesse, l'inflation législative et réglementaire touche les colonies et les camps scouts au même titre que toutes les autres activités publiques. Taux d'encadrement, délais de déclaration, normes d'hygiène, obligation d'un accompagnement professionnel pour les activités sportives... A l'échelle de ma propre expérience, je peux témoigner d'une évolution de ces normes qui cherchent toujours un peu plus à s'approcher du risque zéro. A l'évidence, une telle logique sécuritaire est vaine, le risque zéro est un mythe. Mais elle porte en elle un autre risque, celui d'interdire ce qui est un des fondements de la pédagogie scoute: l'éducation au risque et à la responsabilité.

« Le risque zéro est un mythe qui porte en lui un autre risque, celui d'interdire ce qui est un des fondements de la pédagogie scoute: l'éducation au risque et à la responsabilité. »

Emmener des jeunes dans la forêt, leur faire construire leurs installations, leur faire préparer euxmêmes leurs repas, les envoyer

en autonomie découvrir la région, tout cela est une prise de risque. C'est une prise de risque volontaire, assumée et raisonnable, dont le but éducatif est d'amener les jeunes à savoir s'adapter aux imprévus, à prendre des décisions, à évaluer eux-mêmes un risque et à agir en conséquence. Pour l'instant, tout cela reste possible grâce à deux choses: un espace partiellement dérogatoire préservé pour le scoutisme et une relative tolérance des acteurs publics qui, dans une large mesure, portent sur nos activités un regard bienveillant. On sent bien

néanmoins combien fragile est cet espace de liberté. Qu'un accident survienne, plus médiatisé que les autres, et il pourra être définitivement balayé. Pour nos bénévoles, cela reste bien sûr une contrainte forte, une source d'inquiétude qui, parfois, conduit certaines personnes à refuser d'assumer une direction de séjour. Il faut aussi une certaine assurance pour s'expliquer devant les représentants des administrations qui visitent les camps. Au final, la réglementation « sécuritaire » devient elle-même une forme de « risque » qu'il faut apprendre à gérer...

La protection de l'Etat touche aussi le domaine spirituel

A la suite de l'affaire dite de la « crèche Baby Loup », une proposition de loi a été déposée visant à étendre à l'accueil des enfants de moins de six ans les règles de neutralité et d'interdiction du port de symboles religieux déjà appliquées dans le cadre de l'enseignement primaire et secondaire. Dans sa dernière version, la proposition de loi s'appliquait à toutes les situations d'accueil de mineurs en dehors du cadre familial et étendait le principe d'une obligation de neutralité à toute activité « d'intérêt social ». La sanction de cette règle était l'interdiction de tout financement public pour les organismes qui ne s'y plieraient pas, exception faite de ceux déclarant officiellement un « caractère propre de type religieux ».

Au pied de la lettre, cette mesure n'impactait donc pas directement les mouvements de scoutisme, mais elle contribuait à exclure le « spirituel » de la sphère publique et posait le principe, très discutable, selon lequel l'intérêt supérieur de l'enfant serait de bénéficier d'un « environnement neutre » au plan spirituel. Combattue par de nombreuses organisations, dont les mouvements de scoutisme, cette mesure est toujours en discussion au Sénat, mais son champ d'application a été ramené par l'Assemblée Nationale aux seuls établissements et services accueillant des enfants de moins de six ans.

Concilier dépendance et exigence d'autonomie

La Fondation John Bost accueille et soigne des personnes atteintes de troubles psychiques et/ou physiques et des personnes âgées dans des établissements d'agréments sanitaires ou médico-sociaux. Les difficultés qu'engendrent les exigences d'autonomie dans la vie courante chez ces personnes compliquent les échanges avec l'environnement même immédiat. Leur grande dépendance oblige les professionnels soignants à une très grande proximité. Toute participation à la vie sociale est un véritable challenge pour certains, voire impossible pour un grand nombre.

Patricia Arnal, Directrice du Pavillon Pénuel de la Fondation John Bost

'établissement doit se recentrer sur les besoins exprimés ou observés des personnes. La personne en situation de handicap a non seulement besoin d'être protégée, mais aussi, de pouvoir développer ses compétences, être auteur-acteur de son projet de soins et de vie. Réussir à concilier pour chaque personne le respect de sa liberté, la garantie de soins de qualité et sa sécurité, oblige les établissements de santé à un ajustement permanent. La loi du 4 mars 2002 prévoit un double principe: le droit pour la personne de bénéficier de soins de qualité, et celui d'être respecté dans sa personnalité et son autonomie juridique.

Sur le plan juridique

La liberté d'aller et venir est un principe constitutionnel, présent aussi bien dans la Déclaration des Droits de l'homme de 1789 que dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948



ou de la Constitution. La liberté d'aller et venir ne peut être dissociée du droit à la vie privée qui est régi par des principes fondamen-

« Réussir à concilier pour chaque personne le respect de sa liberté, la garantie de soins de qualité et sa sécurité, oblige les établissements de santé à un ajustement permanent »

taux: « Chacun a le droit au respect de sa vie privée et la vie collective en établissement comme mode de délivrance des soins ne doit pas faire obstacle à ce droit »(1) . Le droit à la vie privée est indissolublement lié à la notion de dignité de la personne, notion élevée au titre de principe supérieur au niveau international et retranscrit dans la législation française (du Code civil, du Code de la santé publique et du Code de l'action sociale et des familles). La législation (2) insiste également sur le consentement de l'intéressé lors de son admission et les prestations fournies mais aussi sur la recherche systématique de celui-ci et ce, sous toutes ses formes (écrit, oral, verbalisé...).

Il n'existe pas de base légale à la restriction d'aller et venir dans les établissements sanitaires et médico-sociaux, hormis les dispositions de la loi du 27 juin 1990 et des articles du Code de la Santé

publique (CSP). Comme le préconise la conférence de consensus sur la liberté d'aller et venir, les raisons invoquées doivent reposer sur le caractère individuel de la restriction, la collégialité et la pluridisciplinarité de la décision à laquelle sont associés la personne et ses proches.

Sur le plan médical

le ne ferais pas une approche théorique sur la liberté d'aller et venir mais plutôt de sa restriction. En effet, comme le souligne J. Palazzolo (dans son ouvrage Isolement, contention et contraintes en psychiatrie), l'isolement, la contention et la contrainte sont inscrits parfois dans des schémas thérapeutiques. Les méthodes de contention et d'isolement représentent une réduction significative de la liberté de la personne et nécessitent un cadre médical, législatif et institutionnel. Il est important de rappeler que ces mesures doivent rester thérapeutiques et relationnelles, et en aucun cas devenir punitives. Il s'agit donc de définir avec la personne et/ou son représentant légal un projet de vie et de soins qui mobilise et responsabilise l'ensemble des proches et des professionnels, conciliant les éventuelles restrictions de liberté d'aller et venir avec le respect de la vie privée et de la dignité et l'exercice d'une vie sociale dynamique.

(1) Texte de recommandations de la Haute Autorité de Santé (2) Code de la santé publique, Code de l'action sociale et des familles, la charte des droits et libertés de la personne accueillie

16

Risquer une synthèse....

Le risque zéro n'existe pas, entend-t-on dire partout, comme une antienne à la dureté de la vie ; notion acceptée mais combattue, car ce risque est bien constitutif de la vie: vivre est dangereux ! Et nous renvoie à l'équilibre entre la mort et le néant, d'une part, et la vie, la joie et la lumière de l'autre...

e besoin d'être protégé, de ne pas subir les blessures de la vie, se développe jusqu'à protéger nos proches contre leur propre volonté ou prises de risques ; le poids moral et social évoquant qui le coût du risque, qui le coût de la liberté, envahit la sphère publique et privée. Le consensus se cherche (adopter une définition large et précise de la liberté, s'imposant à tous) mais se heurte à la vision individuelle de sa liberté; et comme la sécurité ne peut s'exercer que par consentement, nous tournons en rond...

Séparer la peur du réel danger

Par ailleurs, nous avons du mal à séparer la peur du réel danger même si elle n'est pas efficace comme le montre notre système carcéral. La protection y compris par les murs peut être acceptée, quitte à ce qu'elle remette en question la soif de liberté individuelle, au risque d'augmenter la négligence, la paresse et de remettre en question la valeur de l'initiative. En bout de course, la privation de liberté peut même s'apparenter au besoin de punir, voire de faire souffrir, mais contre quoi ? La liberté que nous n'avons pas su saisir? La récidive dans nos travers? La joie de la vie?

Protéger

Aussi le chemin de crête est-il fort instable, nous permettant toutefois d'entrevoir quelques pistes à emprunter. Protéger, c'est d'abord le faire en faveur des plus petits, des plus faibles. C'est chercher à protéger leur intégrité. Se pose alors la question: pour eux ou pour nous ? Proba-



Jean Fontanieu Secrétaire général de la FEP

blement d'abord pour eux, dont nous avons la responsabilité, à condition de trouver avec eux un espace de liberté, respectant leur rythme. Altérité et respect de la dignité seront nécessaires pour bâtir un projet de vie non punitif, permettant d'entrevoir un meilleur possible.

Réfléchir ensemble

Il s'agit donc de discernement, ce qui signifie analyser, apprécier, réfléchir ensemble, pour que ces espaces de vie soient débattus, partagés et soient le fruit d'une décision collégiale et pluridisciplinaire; ce discernement s'apparente aussi à une action de prévention, capable de prendre en compte la complexité et nécessitant une forte empathie; se soucier des plus faibles, encore, pour récolter leurs désirs, même s'ils ne peuvent parler...

Quelle responsabilité?

Enfin, notre responsabilité de-

vra être interrogée, sans cesse. Avant d'interdire, de punir ou de contraindre, nous pouvons questionner au nom de quoi le faisons-nous. Ne mettons-nous pas en danger la liberté d'aller et venir, d'agir, de créer, de mettre en marche une vie privée et sociale dynamique? La limitation de l'autonomie est-elle réellement nécessaire, quand la vie est bridée ? Et pour qui le décidons-nous ? Pour un individu dont nous avons évalué patiemment les contours ou pour un collectif forcément global qui par essence ne pourra pas tolérer l'expression individuelle ? La responsabilité de (re)mettre en question l'inflation réglementaire est, on le voit, probablement nécessaire... Agiter le principe de précaution est vraisemblablement un cache sur la nécessité de mise en relation et de partage. Nous n'échapperons pas à la mise en pratique de cette responsabilité ontologique.